



ÉCOLE DU SKI FRANÇAIS - Tignes Val Claret
N° SIRET 33087 3027 00016 | Tél. +33 (0)4 79 06 31 28 | Mail : info@esftignes.com
TVA non applicable (Art. 293B du CGI)

Conditions Générales de Vente à distance ESF TIGNES VAL CLARET

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F DE TIGNES VAL CLARET.

E.S.F. de Tignes Val claret

**Adresse : Immeuble les neiges d'or
73320 Tignes**

Téléphone : +33 479 063 128

Email : info@esftignes.com

Ci-après dénommée « l'E.S.F. »

Via notre site, par téléphone, ou par tout autre moyen de communication à distance vous pouvez dès à présent vous inscrire aux prestations dispensées par les moniteurs de l'E.S.F.

Pour les ventes en ligne via notre site, il vous suffit de suivre les modalités d'inscriptions en ligne et votre commande sera transmise électroniquement à l'E.S.F. Pour les autres modes de vente à distance, veuillez-vous rapprocher de l'E.S.F.

L'inscription à des prestations de l'E.S.F. implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – PRESTATIONS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'enseignement sera mis en oeuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriées pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento. Les prestations sont dispensées individuellement ou par groupe. Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F. de vérifier le niveau de chaque élève, préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix du niveau technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F.

En conséquence, l'E.S.F. se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des

capacités des autres groupes. Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ou aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

L'ESF Tignes Val Claret se réserve la possibilité d'annuler les prestations vendues si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 3 personnes, et, dans ces conditions, de rembourser le client sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucune indemnité supplémentaire.

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc à l'élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens. Il appartient à l'élève de respecter les consignes du moniteur. L'élève est seul responsable de son matériel.

L'E.S.F. n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE II – ASSURANCE

Le prestataire souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'E.S.F. et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE III – TARIFS / INSCRIPTION / PAIEMENT

3.1 : Tarifs

Les tarifs de l'E.S.F. sont présentés sur le site de vente en ligne, accessible depuis esf.net et depuis le site spécifique de l'E.S.F.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, remontées mécaniques, hébergement, etc), sauf cas particulier. En conséquence, l'élève devra, préalablement à l'heure prévue au cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux Remontées Mécaniques et, selon son choix, d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours, etc).

3.2 : Modalités d'inscription et de paiement

3.2.1 : Pour les ventes en ligne faites via notre site :

Vous devez renseigner la procédure de réservation figurant sur ce site. Avec le paiement en ligne votre réservation sera transmise à l'E.S.F. Il vous sera immédiatement accusé réception de votre commande par message électronique.

Le paiement est intégral au moment de l'expédition de votre réservation via le site de vente en ligne de l'E.S.F. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat. Il est confirmé par l'envoi d'un courriel.

Un moyen unique d'inscription et de paiement est à votre disposition : Envoi via Internet de votre réservation et du virement bancaire à l'E.S.F. par l'intermédiaire de S-money (service sécurisé développé par une société du Groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne).

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

3.2.2 : Pour les autres modes de vente à distance :

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement intégral, par chèque, carte bancaire, etc, à l'E.S.F.

L'E.S.F. assure la seule disponibilité des cours proposés au moment de la conclusion du contrat.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

ARTICLE IV – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.

ARTICLE V – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille.

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'E.S.F. pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VI – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

6.1 : Annulation d'une réservation **en amont des 15 jours** qui précèdent le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : l'E.S.F. proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées.
- Dans tous les autres cas : l'E.S.F. vous remboursera le prix payé moins des frais de dossier (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros) auxquels s'ajoutera une indemnité de rupture de contrat (10 % de la transaction avec un minimum de 20 euros).

6.2 : Annulation d'une réservation **dans les 15 jours** précédant le début de la prestation :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : l'E.S.F. proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon l'intégralité des sommes versées.
- Dans tous les autres cas : l'E.S.F. appliquera une retenue égale à 50 % du prix payé.

6.3 : Interruption **pendant la prestation** :

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- En l'absence d'assurance annulation et sous réserve de l'existence d'un motif légitime (inaptitude au ski constatée par un certificat médical couvrant la période de la prestation) : l'ESF proposera le report de la prestation si cela est possible et remboursera sinon la partie non consommée sous forme d'avoir calculé sur la base du tarif unitaire.

6.4 : Conditions spéciales **PAKS ROCKY, FIRST TIME EVER ET PRO RIDER.**

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- En l'absence d'assurance annulation et compte tenu des conditions tarifaires préférentielles consenties par l'ESF de Tignes Val claret sur ces prestations, la souscription à l'offre est définitive et ne pourra faire l'objet ni d'un échange ni d'une annulation, y compris en cas de fermeture du domaine pour une cause étrangère à l'ESF de Tignes Val claret. Dans tous les cas le prix perçu lors de la souscription lui restera acquis.

ARTICLE VII – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

7.1 : Annulation/interruption

L'E.S.F. se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de fermeture des pistes ou des remontées mécaniques ou si les conditions météorologiques rendent dangereux l'accès du groupe sur les lieux de la pratique.

7.2 : Remboursement

- Si vous avez souscrit une assurance annulation à titre personnel (notamment celle proposée par l'E.S.F. lors de votre achat en ligne) veuillez-vous référer aux conditions de celle-ci.
- Dans l'un des cas mentionnés à l'article 7.1 : l'ESF restituera les sommes versées par le client en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire.
- Dans tous les autres cas : l'ESF restituera les sommes versées par le client et lui versera en outre une indemnité d'un montant égal à celles-ci en cas d'annulation de la prestation, et en cas d'interruption accordera au client un avoir calculé sur la base du tarif unitaire et lui versera en outre une indemnité d'un montant égal à l'avoir.

7.3 : Exclusion

L'E.S.F. se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement et la sécurité de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE VIII – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE IX – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'E.S.F. et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : **www.mtv.travel**.

ARTICLE X - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'E.S.F. est amenée à recueillir des données personnelles vous concernant pour la réalisation du présent contrat et seulement à cette fin.

L'E.S.F. traite ces informations avec la plus grande confidentialité.

L'utilisateur est informé, conformément à l'article 32 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, que les informations qu'il communique à l'E.S.F., notamment par le biais du formulaire internet du site de l'E.S.F., sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à l'E.S.F., en tant que responsable du traitement des données, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'E.S.F. s'engage à ne transmettre ces informations à aucun tiers, sauf consentement exprès de l'utilisateur, notamment en cas d'achat de services proposés par un partenaire de l'E.S.F. Dans ce cas,

l'utilisateur reconnaît que ces données seront transmises au partenaire concerné afin de traiter la demande de l'utilisateur.

L'E.S.F. conserve ces informations jusqu'à la demande de suppression par l'utilisateur de son compte. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à l'E.S.F. à l'adresse suivante : info@esftignes.com.

L'E.S.F. considère les informations personnelles telles que le nom, adresse, mail, numéro de téléphone de l'utilisateur, comme des informations à caractère privé et confidentielles. Les informations communiquées par l'utilisateur sont exclusivement utilisées par l'E.S.F. dans le cadre de la mise en oeuvre du contrat.

ARTICLE XI : DEFINITION DES NIVEAUX

11.1 LES NIVEAUX ENFANTS :

PIOU-PIOU : J'ai entre 3 et 6 ans. Je ne sais pas skier.

BLANCHOT : Pour les enfants entre 3 et 6 ans, l'enfant est capable de :

- se déplacer à plat
- remonter la pente à l'aide d'un tapis
- effectuer ses premières glissades face à la pente

Avec Blanchot, je fais mes premières glissades Je m'entraîne à faire des pas de montée pour gravir la piste. J'apprends à glisser doucement face à la pente... !

SIFFLOTE : Récompense l'enfant de 3 à 6 ans qui contrôle sa vitesse en chasse neige glissé dans l'enceinte du jardin.

« Avec Sifflothe, je glisse et je contrôle ma vitesse. »

J'apprends à descendre la pente en faisant le chasse-neige avec mes skis. Et je sais même franchir certains obstacles ! Quelques glissades, des petits sauts, le chasse neige.

GAROLOUP : La médaille pour l'enfant de 3 à 6 ans qui est autonome dans le jardin mais pas sur les pistes ! Récompense l'autonomie de l'enfant pour :

- chausser et déchausser ses skis
- utiliser les petites remontées mécaniques
- franchir des obstacles
- contrôler sa vitesse
- changer de direction en chasse neige

Avec mes skis, j'apprends à faire des virages, à gauche et à droite.

OURSON : J'ai entre 7 et 12 ans. J'ai obtenu la médaille Piou Piou. Je sais reconnaître mon équipement de skieur. Je chausse et déchausse mes skis tout seul. Je contrôle ma vitesse et je fais des virages. J'effectue différents types de déplacements skis aux pieds sur terrain varié mais presque plat. Je glisse skis parallèles face à la pente et je m'arrête par un virage chasse-neige.

Le Test : Evolution "serpentée" en virages chasse-neige, matérialisée par 4 à 5 piquets. Parcours facile de type nordique. Trace directe initiale face à la pente terminée par un virage chasse-neige.

FLOCON : J'ai obtenu l'Ourson. Je contrôle ma vitesse et je franchis la ligne de pente en virages chasse-neige. Je reste équilibré en glissant plus vite skis parallèles, en traversée et face à la pente, sur

les deux skis ou d'un ski sur l'autre, sur terrain lisse en pente faible. Je peux freiner et m'arrêter et je commence à dérapier.

Le Test : Enchaînement de 7 à 8 virages chasse-neige avec retour des skis parallèles sur un parcours matérialisé adapté. Trace directe élémentaire en travers de la pente sur une trajectoire plus ou moins rectiligne. Test d'équilibre en glissement face à la pente (par petits sauts, d'un pied sur l'autre, petite bosse ...) sur pente faible.

1ÈRE ÉTOILE : J'ai obtenu le Flocon. J'enchaîne des virages élémentaires dérapés en tenant compte des éléments extérieurs (profil du terrain, autres usagers, qualité de la neige...). Je suis équilibré en glissant en traversée sur des pentes faibles à moyennes. Je découvre les dérapages (arrondi, en biais).

Le Test : Sur pente moyenne, enchaînement de virages élémentaires dérapés sur un parcours matérialisé adapté. Traversée skis parallèles (maintien de l'angle de prise de carres). Pas tournants sur pente faible (départ oblique)

2ÈME ÉTOILE : J'ai obtenu la 1ère Etoile. J'enchaîne des virages élémentaires affinés, je franchis la ligne de pente skis parallèles et je conduis mes virages en dérapage arrondi en tenant compte des éléments extérieurs (profil du terrain, autres usagers, qualité de la neige...). Je franchis des passages de creux et de bosses, en traversée ou face à la pente, tout en restant équilibré.

Le Test : Enchaînement d'une dizaine de virages élémentaires affinés, sur un parcours matérialisé adapté, sur pente moyenne. Dérapage en biais de base. Pas de patineur de base.

3ÈME ÉTOILE : J'ai obtenu la 2ème Etoile. Je peux enchaîner des virages de base skis parallèles, de rayons courts et moyens en tenant compte et en m'adaptant aux éléments extérieurs (terrain, usagers, type de neige...). Je maîtrise mon équilibre en schuss en terrain varié (creux et bosses). J'améliore mon équilibre latéral en utilisant des successions de dérapages entrecoupés de traces directes en traversée (festons).

Le Test : Enchaînement d'une dizaine de virages de base imposés par 10 à 12 piquets, sur pente moyenne. Feston simple de base, sur pente moyenne. Trace directe perfectionnée en recherche de vitesse, terminée par un dérapage frein, le tout sur pente moyenne.

ÉTOILE DE BRONZE : Pour qui ? J'ai obtenu la 3ème Etoile. J'affine mes virages de base en réduisant le dérapage. J'évolue en godilles ou en grands virages en tenant compte et en m'adaptant aux éléments extérieurs (terrain, usagers, type de neige...). Je maîtrise mon équilibre en schuss en décollant sur des bosses arrondies, sur piste ou dans un terrain aménagé type skiercross. Je m'initie à la pratique du ski dans toutes mes neiges.

Le Test : Parcours non chronométré évalué sur les capacités en virages de bas affinés, avec 2 changements de rythme sur pente variée (alternance de rayons moyens, courts, moyens sur 15 à 20 portes). Godille de base. Passage de bosse avec léger décollage sur piste ou terrain aménagé (type skiercross).

ÉTOILE D'OR : J'ai obtenu l'Etoile de Bronze. Je découvre la pratique du ski sous toutes ses formes. Je peux skier sans m'arrêter sur des pistes de grands dénivelés, sur tout type de neige, en tenant compte des éléments extérieurs et en respectant les règles de conduite du skieur. Je peux évoluer dans un terrain aménagé : skiercross, half pipe.

Le Test : Petit slalom géant chronométré (50% maximum au dessus du temps de l'ouvreur). Enchaînement technique réalisé en virages et godilles perfectionnés sur terrains variés (pente, neige, ...)

11.2 LES NIVEAUX ADULTES | SKI ET SNOWBOARD :

DEBUTANT : Je ne sais pas skier. Se familiariser avec le matériel et la neige. Equilibre en glissement sur terrain lisse en pente faible. Virage chasse-neige. Contrôle de la vitesse par des trajectoires serpentine. Utilisation des remontées mécaniques.

CLASSE 1 : J'ai obtenu le 1er ski. Je fais des virages en chasse-neige. Descente en virage élémentaire sur pente faible à moyenne. Trace directe élémentaire. Dérapages élémentaires : arrondi, en biais.

CLASSE 2 : J'ai obtenu le 1er degré. J'enchaîne des virages élémentaires (skis convergents avec fin de virage dérapée en skis parallèles). Je commence à dérapier. Descente en virage parallèle de base sur pente moyenne et variée. Trace directe de base. Dérapages et festons de base. Godilles de base.

CLASSE 3 : Evoluer en virages skis parallèles sur tous types de pistes. Apprendre à contrôler ses trajectoires et sa vitesse. Varier les pratiques ainsi que le matériel et s'initier au ski sur toutes neiges et tous terrains (Hors-piste, ski typés slalom...). Découvrir le matériel de sécurité (DVA, pelle, sonde).



ÉCOLE DU SKI FRANÇAIS - Tignes Val Claret
N° SIRET 33087 3027 00016 | Tél. +33 (0)4 79 06 31 28 | Mail : info@esftignes.com
TVA non applicable (Art. 293B du CGI)